



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19

Objet :

Achat de terrains à la Vigière

L'an deux mille vingt-quatre, et le six mars le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 1^{er} mars 2024

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Bachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Roland VIOLA, Luc VINCENT, Laure ZEROUALI, Manon BLOQUE, Florian BOISSIN, Carole GALINY, Sabine HUGUES,

Absents excusés : Frédéric VALOT, Elma PIRAZZI, Éric GONSSARD

Absents représentés : J. CORCESSIN pour S. HUGUES, N. BENSAID pour C. FABRE

Secrétaire de séance : Stéphane MATEO

Vu l'article L.2241-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L1111-1 - Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la proposition d'achat de Madame RANERA Floriane née LLORET, Madame JULLIAN Gaelle née LLORET et Madame LLORET Evelyne (Consorts RANERA et JULLIAN) en date du 11 septembre 2023 concernant les parcelles cadastrées AE 07 d'une superficie de 1 292 m², AE 10 d'une superficie de 298 m², AE 11 d'une superficie de 335 m² et AE 34 d'une superficie de 2 224 m² situées la commune de Remoulins,

Vu le courrier en date du 08 novembre 2023 de la commune de Remoulins, proposant un prix d'achat de 1.50 € du mètre carré,

Vu la réponse favorable par mail de la part des consorts RANERA-JULLIAN en date du 16 janvier 2024,

Considérant que les consorts RANERA-JULLIAN ont fait une proposition d'achat à la commune de Remoulins pour les parcelles cadastrées AE 07 d'une superficie de 1 292 m², AE 010 d'une superficie de 298 m², AE 11 d'une superficie de 335 m² et AE 34 d'une superficie de 2 224 m² situées sur la commune de Remoulins,

Considérant que lesdites parcelles sont situées à la Vigière sur la commune de Remoulins,

Considérant que ces parcelles sont situées à proximité des jardins communaux existants et qu'il serait intéressant dès lors de les acquérir,

Considérant qu'une réponse au courrier du 11 septembre 2023 a été faite le 08 novembre 2023 en proposant un prix d'achat à 1.50€ du mètre carré,

Considérant qu'en date du 16 janvier 2024 les consorts RANERA-JULLIAN ont accepté la proposition d'achat à 1.50€ du mètre carré,

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées AE 07 d'une superficie de 1 292 m², AE 10 d'une superficie de 298 m², AE 11 d'une superficie de 335m² et AE 34 d'une superficie de 2 224 m² au prix de 1.50€ du m² pour un montant total de **6 223,50 €**.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents afférents à ces acquisitions.

Le secrétaire de séance,
Stéphane MATÉO

Délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas CARTAILLER

